

LA CRUE, UN PHÉNOMÈNE NATUREL UTILE

La crue est un phénomène naturel qui fait partie de la vie d'un cours d'eau. Elle rend de nombreux services :



- Elle remplit les nappes d'eau souterraines, notre **réserve d'eau potable**.



- Elle **fertilise** les terres riveraines des cours d'eau en apportant des limons.



- Elle régénère le milieu aquatique et participe à la **biodiversité**.

- Elle libère des espaces pour la reproduction des poissons et d'autres espèces.

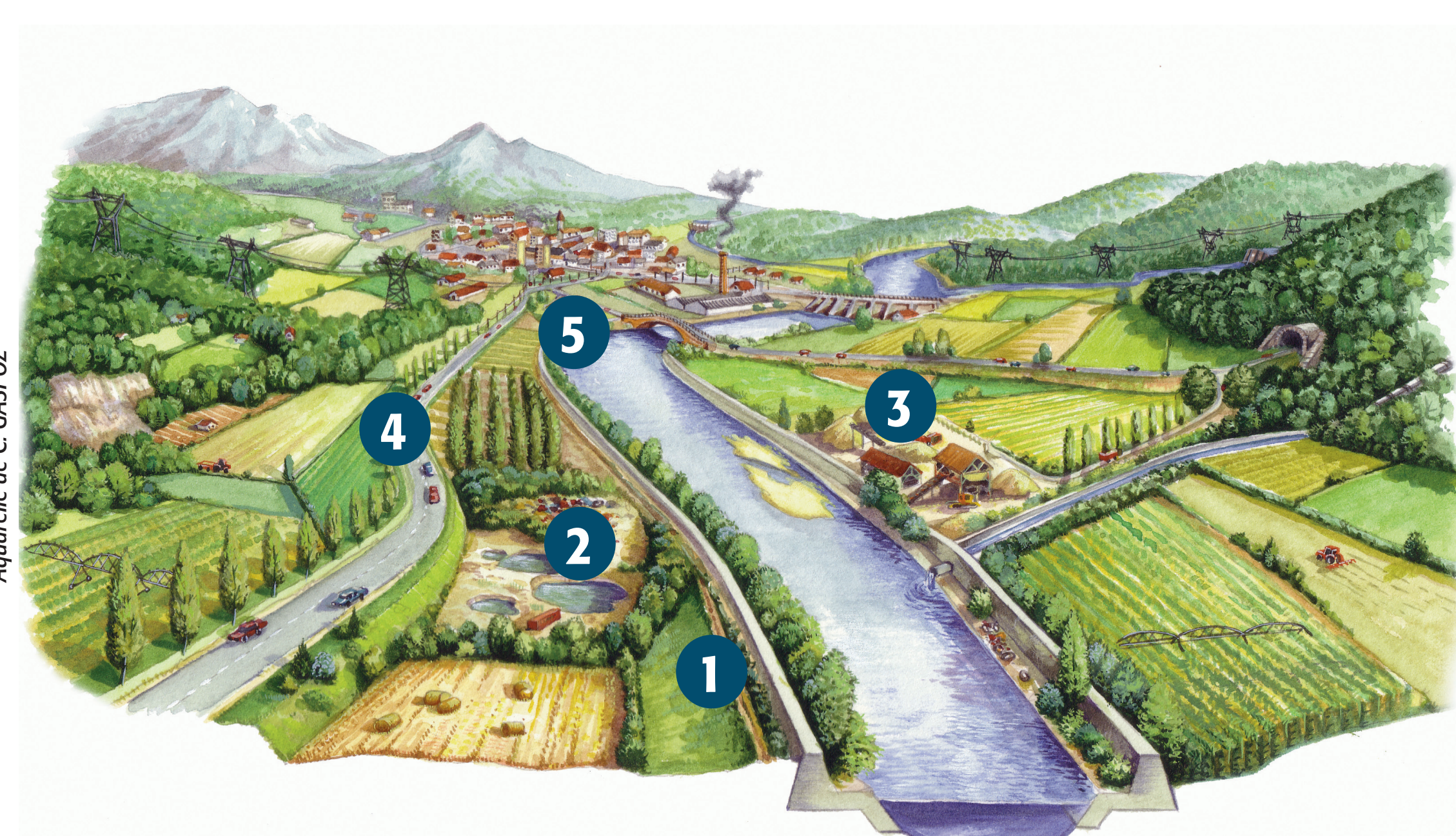
LE RÔLE DE L'HOMME

L'homme **AGGRAVE** le risque..... mais en changeant ses pratiques il peut l'atténuer

L'homme ne peut agir sur la pluie et donc empêcher l'aléa, mais il a malheureusement par son action au cours du temps (aménagement du territoire) aggravé son exposition au risque inondation.

Il s'est **installé** dans le **lit majeur des rivières** : urbanisation des zones inondables.

Sur le bassin de la Dordogne 85 000 personnes sont implantées dans le lit majeur des grandes rivières.



Cours d'eau très anthropisé : 1- encroachment, digue ; 2- gravière ; 3- maisons en zone inondable ; 4- route en remblai ; 5- pont.

Il a **détruit** des **zones humides** par l'urbanisation, l'agriculture et la création de plans d'eau.

45 % des zones humides de la Dordogne aval ont ainsi disparu. Ces zones habituellement inondées ou gorgées d'eau permettent de stocker une partie des eaux de pluie et ainsi de ralentir leur arrivée dans la rivière.

Il a **canalisé** des **cours d'eau**, augmentant leur vitesse d'écoulement et la violence de leurs flots.

Il a **imperméabilisé** des **surfaces** et **drainé** des zones humides et terrains cultivables. Ces actions ont accru la vitesse des ruissellements et la fréquence des crues violentes de petits affluents.

Il a **construit** des **digues** et des **barrages** qui certes peuvent le protéger mais aussi lui faire oublier le risque et être un facteur aggravant.

Les barrages ont estompé, voire supprimé, depuis 50 ans les crues petites et moyennes du bassin de la Dordogne, mais, face à des crues majeures, les digues peuvent être débordées ou rompre, et les barrages ne plus retenir le surplus d'eau.

• Revoir l'utilisation du sol

Limiter l'urbanisation dans les zones à risque et **maintenir les champs d'expansion de crue** par le plan de prévention du risque inondation (PPRI) qui réglemente l'urbanisation des zones inondables.



Extrait d'un plan de prévention du risque inondation. La zone rouge est inconstructible

Préserver les zones humides en les intégrant dans les documents d'urbanisme : schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan local d'urbanisme (PLU), plan de prévention du risque inondation (PPRI)...



Zone humide corrézienne

Modifier des pratiques agricoles et forestières pour ralentir le ruissellement et favoriser l'infiltration :

conserver les réseaux de talus et de haies, les couverts végétaux, les prairies inondables ; cultiver perpendiculairement à la pente, limiter le labour ; éviter les coupes à blanc.



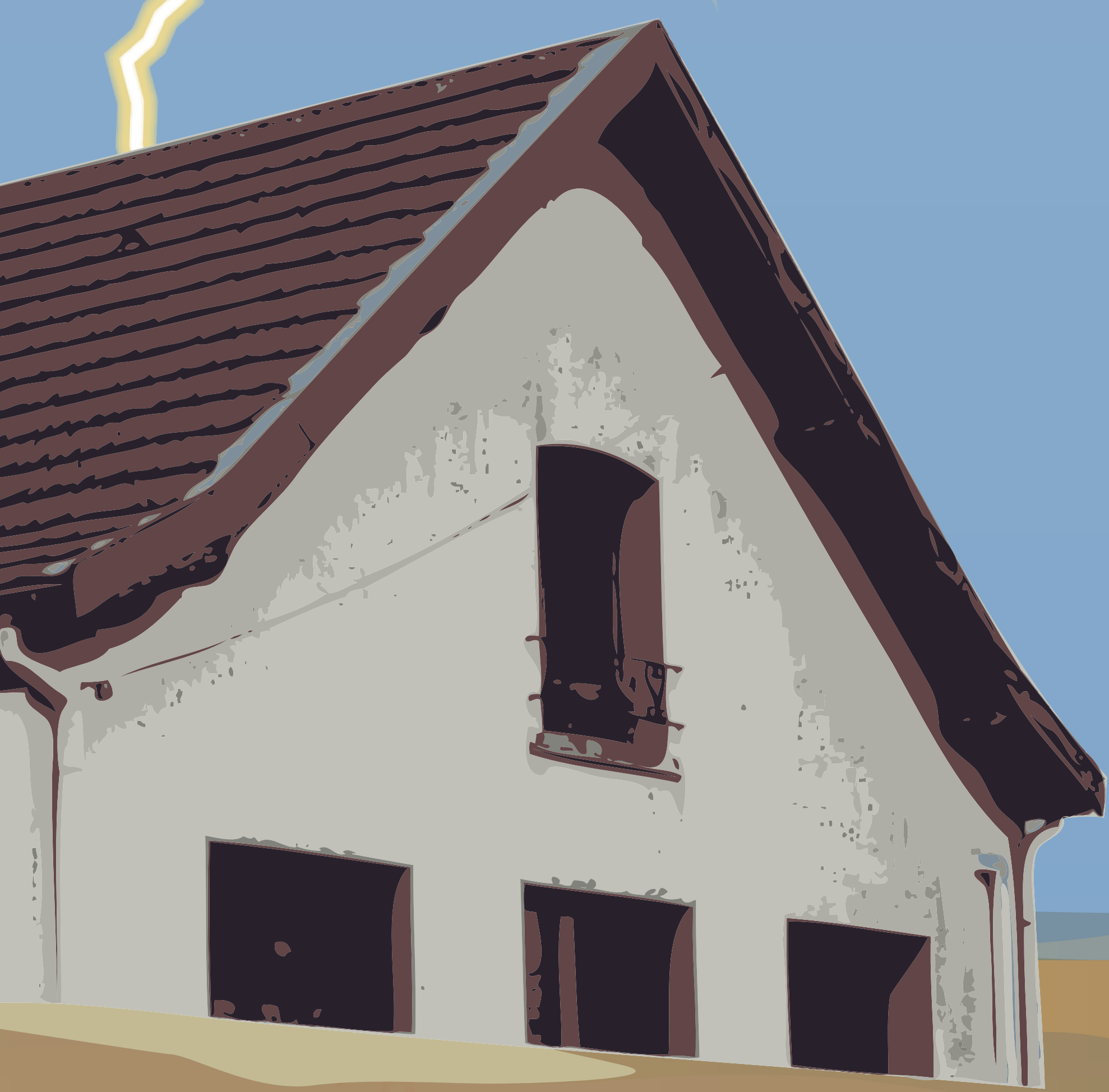
Protection des versants
Source : chambres d'agriculture d'Eure et Seine Maritime et AREAS

Redonner aux cours d'eau leur liberté

Déplacer ou supprimer là où c'est possible les **obstacles** (digues, constructions...) pour rendre aux cours d'eau leur espace de mobilité.



Cours d'eau renaturé



LES RISQUES MAJEURS EN CORRÈZE
EXPOSITION ITINÉRANTE CONÇUE PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CORRÈZE
© DDT DE LA CORRÈZE 2010-2016

